



COMMUNIQUÉ



PRIME / CONGÉS JEUX OLYMPIQUES

NOTE DE LA DRHGN

OBJET : CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ À LA PRIME JO DES PERSONNELS CIVILS DE LA GENDARMERIE NATIONALE

DANS LE CADRE DE L'HARMONISATION AU NIVEAU MINISTÉRIEL DES CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ À LA PRIME JO AU PROFIT DES **PERSONNELS CIVILS DE LA GENDARMERIE NATIONALE**, LE MESSAGE CITÉ EN RÉFÉRENCE EST MODIFIÉ.

SONT AINSI ÉLIGIBLES À LA PRIME JO, LES PERSONNELS RESPECTANT LA SEULE ABSENCE DE PRISE DE CONGÉS PENDANT LA PÉRIODE BLOQUÉE (24 JUILLET - 11 AOÛT).

LES COMMANDANTS DE FORMATION ADMINISTRATIVE RESTENT LIBRES DE FIXER LE RÉGIME D'EMPLOI DE LEURS PERSONNELS EN FONCTION DES BESOINS DU SERVICE. ILS VEILLERONT NÉANMOINS À CE QUE CEUX-CI PUISSENT BÉNÉFICIER D'AU MOINS DIX JOURS OUVRÉS DE CONGÉS DANS LA PÉRIODE DU 15 JUIN AU 15 SEPTEMBRE.

**LE SNPC FO GENDARMERIE PARTICIPERA
À UNE RÉUNION SPÉCIALE JOP
ORGANISÉE PAR LA DGGN LE LUNDI 27 MAI 2024.
(Une communication sera faite à l'issue.)**

NOUS CONTACTER !



facebook.com/snpcfo.gendarmerie



twitter.com/fogendarmerie



www.fogendarmerie.fr/